

SESSION 2016

**AGRÉGATION
CONCOURS EXTERNE**

Section : SCIENCES MÉDICO-SOCIALES

**PREMIÈRE ÉPREUVE :
PUBLICS, PROCESSUS, RÉGULATIONS ET
POLITIQUES SOCIALES**

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

L'accès à certaines prestations sociales peut s'accompagner de prescriptions comportementales, plus ou moins contraignantes : signer un contrat, rencontrer des travailleurs sociaux, s'engager à devenir autonome, remplir des obligations liées à l'éducation des enfants, rechercher activement un travail,... Jusqu'à quel point cette logique doit-elle être renforcée dans la mise en œuvre des politiques sociales ?